

L'an deux mil vingt-quatre, les deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du trente mai deux mil vingt-quatre, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le vingt-six septembre deux mil vingt-quatre.

Présents : Sylvain CLEMENT, Marie-Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Eric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN, Frédéric BERNABLE.

Absents : Fernand CLAISSE donne pouvoir à Sylvain CLEMENT, Albertina MEIRE donne pouvoir à Séverine FLAMENT.

Absent non excusé : Franck DENISE

Soit : 20 présents, 2 absents avec pouvoir et 1 absent sans pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Marie-Gaëtane DANION.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2024-10-02/03 Sortie au Parc d'Attraction pour les familles de Pont-à-Marcq

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission jeunesse porte, pour la seconde année consécutive, le projet d'une sortie au Parc Bellewaerde pour les familles de la commune.

Les frais inhérents à cette sortie ont été prévu au budget. Dans le contexte actuel, Monsieur le Maire propose de solliciter une participation forfaitaire. À ces fins, avec un budget consacré de 3000 euros pour un bus de 63 places incluant les entrées au parc (prix unitaire de 34 euros), Monsieur le Maire, selon la suggestion de la commission, envisage une participation de 25 euros par personne.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MEIRE, adjointe à la jeunesse pour exposer le projet.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir :

- Entériner la participation forfaitaire de 25 euros pour la sortie au Parc Bellewaerde du 27 octobre ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent les dispositions de la présente délibération.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,



VILLE DE
PONT-A-MARQ

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 05 juin 2024 – Po

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 059-215904665-20241003-D2024_10_02_03-DE

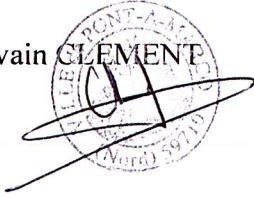


Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marq le 03/10/2024,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT



La secrétaire de séance,

Marie-Gaëtane DANION

